



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à l'agriculture biologique.

Demande de dérogation « Attache des Bovins » Article 39 du règlement (CE) n°889/2008

Formulaire à envoyer à votre organisme de contrôle

Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément à l'article 39 du règlement (CE) n°889/2008 :

Critère 1 : L'exploitation est de petite taille et il n'est pas possible de garder les bovins en groupes adaptés à leurs besoins comportementaux.

Critère 2 : Les animaux ont accès à des pâturages pendant la saison de pacage.

Critère 3 : Lorsque l'accès à des pâturages n'est pas possible, les animaux ont obligatoirement accès au moins deux fois par semaine à des espaces de plein air qui peuvent être partiellement couverts.

La demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme de contrôle au minimum un mois avant la mise à l'attache prévue.

ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.

**Demande de dérogation « Attache des bovins »
Article 39 du RCE n°889/2008**

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale et n° SIRET :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N° Téléphone : N°Fax :

E-mail :

Nombre de salariés :

Chiffre d'affaire (€) : Entre 0 et 500 000 Entre 500 000 et 2 000 000 Plus de 2 000 000 **1. Situation de l'exploitation à la date de la demande :**

Date d'engagement de l'exploitation en agriculture biologique :

1.1 Avez-vous déjà bénéficié d'une dérogation accordée par l'INAO pour attacher vos bovins au cours des années précédentes ? OUI, précisez quand : NON**1.2 Avez-vous apporté des améliorations relatives à l'attache à votre exploitation depuis l'obtention de votre dernière dérogation ?** OUI

Précisez lesquelles :

 NON

Dans ce cas, précisez les améliorations que vous envisagez d'apporter :

2. Période d'attache prévue et animaux concernés par la demande de dérogation :

| | Nombre à attacher | Période prévisionnelle d'attache (Du ... au ...) | Nombre d'animaux non attachés |
|--------------------|-------------------|--|-------------------------------|
| Vaches laitières | | | |
| Vaches allaitantes | | | |
| Génisses | | | |
| Taureaux | | | |
| Autres, précisez | | | |

3. Pour quelles raisons voulez-vous pratiquer l'attache ?

4. Les animaux ont-ils accès aux pâturages dès que les conditions le permettent pendant la période de pacage ?

OUI

NON

5. Hors saison de pacage, les animaux à l'attache peuvent-ils avoir accès au minimum 2 fois/semaine à des espaces de plein air ?

A noter : les espaces de plein air peuvent être des espaces partiellement couverts.

OUI

NON

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis à votre organisme certificateur qui se chargera de le transférer à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.

Nom de votre organisme certificateur :



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*

* *

Cadre réservé à l'organisme certificateur :

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'art. 39 : OUI / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :

Avis favorable / Avis défavorable / Avis réservé

Justification de l'avis :

Date de l'avis :

Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :

Cadre réservé à l'INAO :

Date de réception de la demande :

Date d'envoi de l'accusé de réception à l'opérateur :

Avis de l'INAO : Avis favorable / Avis défavorable

Date d'envoi de la décision :

Si avis favorable, durée de la dérogation :